



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 21 février 2015 à 10h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **Choix entreprises : travaux du pluvial**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier concernant les travaux de la réfection et l'adaptation du réseau pluvial aux besoins actuels dans le village. Ce dossier a été adressé en Préfecture et au Conseil Général de l'Ariège en vue d'une demande de subvention. Les travaux envisagés concernent le quartier Le Repetit, le quartier Le Sarrabot et la rue du Pont de Roubi.

Les entreprises contactées pour mise en concurrence ont répondu à notre demande de devis et nous avons pu retenir l'entreprise SOCA et l'entreprise GOUVEIA pour un montant total de 14 817.20€ HT. Vote à l'unanimité.

➤ **Donation SÉVERAC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur Claude SEVERAC propriétaire en indivision avec son frère et sa sœur proposant une donation à la commune de Gourbit.

La commune se chargera d'assurer les formalités nécessaires auprès de Maître ROQUES Notaire à Tarascon sur Ariège et prendra à sa charge les frais de cette donation. Monsieur Claude SEVERAC servira d'interlocuteur entre la commune de ses, frère et sœur. Vote à l'unanimité.

➤ **Participation cantine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de sa séance du huit novembre 2014, il avait été décidé de participer au coût de la cantine des enfants de Gourbit, aux écoles de Banat et Rabat à raison de 1€ par repas et par enfant.

Monsieur le Maire souhaite harmoniser cette participation par rapport aux autres communes et propose une participation de 1.36€ par repas. Voté à l'unanimité.

➤ **Projet de centrale hydroélectrique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bureaux d'études CEPECE et PROSPECT'IV porteuses du projet de création d'une centrale hydroélectrique en rive gauche du ruisseau de l'Etang d'Artats, à l'aval du pont de la RD 23, nous sollicitent pour avis sur un nouveau lieu d'implantation de la prise d'eau en amont derrière la mairie sur la parcelle communale A3334. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable au projet et donne un avis favorable de principe.

➤ **Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion 2014 présentés par notre trésorier de Tarascon, Monsieur MALATERRE sont examinés. N'appelant aucune observation, ils sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Adoption des comptes administratifs**

Les comptes administratifs 2014 sont présentés par le 1^{er} adjoint, Bernard DEFFARGES et sont adoptés à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- P L U : la commune doit engager avant fin 2015, une procédure de passage au PLU en emplacement du POS actuel. L'opération sera très coûteuse pour la commune.
- Isolation du restaurant Le Moulin : un délégué du CAUE doit estimer le coût de travaux à réaliser courant mars
- Il est signalé que le chemin de Cambertié est dans un mauvais état
- Il est également signalé des divagations et excréments de chiens dans le village

Fin du Conseil Municipal vers 11h15.